

Inscriptions administratives

Inscriptions 2018-2019 :

GEA : SEMESTRE INTENSIF DÉCALÉ

*Pour les **ré-orientés déjà inscrits à l'université de Tours** : aucun transfert de dossier.

*Pour les **ré-orientés inscrits dans une autre université** : dossier à télécharger [ici](#)

Les inscriptions administratives se feront à partir du 22 janvier 2019. Pour ceux qui le souhaitent ou qui habitent loin de Tours, vous pourrez procéder à votre inscription le 4 février, jour de votre rentrée en GEA.

Inscription obligatoirement en présentiel pour tout nouvel étudiant entrant à l'université de Tours.

Pour les apprentis, veuillez vous rapprocher du CFA.

Pour les stagiaires de formation continue, veuillez contacter le SEFCA avant de vous présenter pour votre inscription.

Inscriptions du lundi 9 juillet au vendredi 20 juillet 2018 midi, sur le site de l'IUT de Tours : 29 rue du Pont Volant - 37000 Tours

(sauf Master 1 Journalisme : inscriptions à l'UFR Lettres et Langues)

Les candidats acceptés via Parcoursup sont priés de respecter ces dates d'inscription.

NOUVEAUTE rentrée 2018 : Sécurité Sociale

- les étudiants nationaux qui s'inscrivent pour la première fois dans l'enseignement supérieur restent affiliés à leur régime actuel de protection sociale (CPAM, MSA...).
- les étudiants nationaux poursuivant leurs études, restent rattachés à l'organisme de sécurité sociale étudiante choisi en 2017-2018.

- les étudiants internationaux ressortissants d'un Etat membre de l'UE/l'EEE ou de la Suisse demeurent affiliés à la sécurité sociale de leur pays.
- les étudiants internationaux primo-inscrits ressortissants d'un Etat hors UE/EEE et Suisse, sont tenus de s'affilier au régime général de l'assurance maladie. Un site internet permettant cette affiliation (gratuite) sera ouvert dès septembre : www.etudiant-etranger.ameli.fr
- si vous arrêtez vos études : connectez-vous sur le [site ameli.fr](http://site.ameli.fr) pour connaître la procédure à suivre.

NOUVEAUTE rentrée 2018 : Contribution Vie Etudiante et de Campus = CVEC

Cette taxe d'un montant de **90 euros s'acquitte auprès du CROUS.**

°Si vous êtes en **formation continue**, vous n'êtes **pas concerné.e** par le paiement de cette contribution.

°Si vous êtes en **formation initiale ou formation par apprentissage**, vous êtes **concerné.e** par le paiement de cette contribution.

°Si vous êtes **boursier.ère**, vous devez suivre la procédure de paiement. Le logiciel vous reconnaîtra en tant que boursier (si bourse accordée par le CROUS) donc vous n'aurez pas à payer les 90 euros, mais vous devrez télécharger votre attestation d'acquiescement par exonération, nécessaire pour votre inscription administrative.

°Si vous êtes étudiant.e en **échange international**, vous n'êtes pas concerné.e par cette taxe.

Le paiement de cette taxe se fera à compter du 1er juillet, directement en ligne.

Pour plus d'informations [cliquez ici](#).

Pensez à télécharger **vos attestations d'acquiescement**, pour les boursiers, **vos attestations d'acquiescement par exonération**.

ATTENTION : si vous n'avez pas payé cette taxe avant de venir vous inscrire, nous ne pourrons pas procéder à votre inscription.

Inscriptions 2018-2019

Inscription en présentiel obligatoire entre le 9 et le 20 juillet 2018 midi, pour tout nouvel étudiant à l'université de Tours.

(Une tierce personne peut venir au nom de l'étudiant procéder à l'inscription de celui-ci).

Une 2ème période est proposée pour les retardataires : du 27 août au 7 septembre 2018 inclus.

- 1^{ère} année de DUT
- DUT Année Spéciale de Journalisme
- Licence Professionnelle
- Master 1 Journalisme

Ré-inscriptions 2018-2019

du 9 au 20 juillet 2018 midi

ou

du lundi 27 août au vend. 7 septembre 2018

- [2^{ème} année de DUT](#)
- [Redoublement DUT et LP](#)

Le sport à l'IUT

La pratique d'une Activité Physique Bonifiante est **gratuite pour tous les étudiants de l'IUT** et ne nécessite pas l'achat du Pack Sport.

La bonification viendra s'ajouter à la moyenne générale (DUT ou LP). Son calcul prend en compte l'assiduité, les performances et la progression de l'étudiant durant chaque semestre, jusqu'à 0,5 point.

ATTENTION, les places sont limitées !

Pour vous y inscrire, début septembre, il faudra au préalable avoir effectué, en totalité votre inscription administrative, c'est-à-dire jusqu'au paiement.

- [La bonification et ses règles](#)
- [Les activités spécifiques de l'I.U.T](#)

Pour toute question, vous pouvez contacter l'enseignant Manuel PORCHERON : manuel.porcheron@univ-tours.fr

NOUVEAU et GRATUIT

Recherche d'un logement :

la plateforme [Studapartde](#) l'université de Tours
met en relation des propriétaires et des étudiants

Année césure

Année césure: informations, cliquez [ici](#)

[Haut de page](#)